



Chambre des communes  
CANADA

**Sous-comité des droits internationaux de la  
personne du Comité permanent des affaires  
étrangères et du développement international**

---

SDIR • NUMÉRO 027 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 26 octobre 2010**

—  
**Président**

**M. Scott Reid**



## Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 26 octobre 2010

•(1305)

[Traduction]

**Le président (M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC)):** Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Aujourd'hui, le 26 octobre 2010, le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international tient sa 27<sup>e</sup> séance.

[Traduction]

Nous entreprenons aujourd'hui une étude sur la situation des personnes atteintes d'albinisme en Tanzanie. Nous entendrons à ce sujet le témoignage de M. Peter Ash, fondateur et président d'Under the Same Sun, qui comparait par téléconférence.

Je vous rappelle à tous que nos délibérations d'aujourd'hui sont télévisées. Il est toujours bon de garder ce fait à l'esprit.

Commençons donc en laissant la parole à M. Ash.

Nous invitons normalement nos témoins à parler pendant une dizaine de minutes pour nous donner de l'information de base, après quoi nous tenons une période de questions. Même si nous ne nous en tenons pas strictement à cette formule, vous avez une idée de la manière dont nous procédons.

Monsieur Ash.

**M. Peter Ash (fondateur et président, Under the Same Sun):** Bonjour. Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. Comme on vient de vous l'indiquer, je m'appelle Peter Ash, fondateur et président d'Under the Same Sun, une organisation non gouvernementale internationale canadienne. Enregistré comme organisme philanthropique au Canada, notre groupe a également des bureaux à Dar es Salaam, en Tanzanie.

Comme vous l'aurez peut-être déduit par ma présence, je suis atteint d'albinisme, un trouble génétique rare qui touche une personne sur 20 000 en Amérique du Nord, mais qui est beaucoup plus fréquent en Afrique de l'Est. Cette affection est souvent mal comprise dans la société.

La Tanzanie est le théâtre d'une violation flagrante des droits de la personne. Dans ce pays, l'albinisme est bien plus fréquent, touchant une personne sur 1 000. Pour dire les choses simplement, les personnes atteintes d'albinisme sont victimes de crime contre l'humanité.

Le trouble génétique se caractérise, vous l'aurez constaté, par une absence de pigment dans mes cheveux, ma peau et mes yeux. La plupart des personnes atteintes d'albinisme ont en outre une déficience visuelle marquée.

Le problème, c'est que dans la plupart des cultures non caucasiennes, particulièrement les cultures africaines, cette affection

est entourée d'un grand mythe, d'opprobre et de discrimination. En Tanzanie et dans d'autres régions de l'Est, de l'Ouest et maintenant du Sud de l'Afrique, on croit communément que les personnes atteintes d'albinisme possèdent des pouvoirs mystiques ou magiques. Cette croyance discriminatoire, selon laquelle les albinos sont des êtres inférieurs et maudits, a évolué à un point tel que dans certaines régions d'Afrique, les adeptes de la sorcellerie affirment qu'en obtenant et en utilisant des parties du corps de personnes atteintes d'albinisme avec une série de potions magiques, on peut acquérir des pouvoirs magiques. Des hommes et des femmes d'affaires, des politiciens, parfois, et des policiers feront souvent appel à des sorciers dans l'espoir d'obtenir réussite et pouvoir.

La menace qui s'est développée en Tanzanie ces deux dernières années a conduit au massacre brutal de 58 personnes atteintes d'albinisme, qui ont été mises en pièces pour leurs parties du corps. Neuf autres victimes ont été estropiées et ont perdu des membres. En outre, nous avons eu vent d'au moins 10 cas de profanation de sépultures, où les restes de personnes atteintes d'albinisme ont été volés.

Bien sûr, le problème est aggravé par le fait que l'exportation de parties du corps s'étend dans toute l'Afrique. Tout indique maintenant que plusieurs pays de l'Est, de l'Ouest et du Sud de l'Afrique, comme le Burundi, la Tanzanie, le Kenya, le Swaziland, le Mali, le Malawi et la Guinée, pour n'en nommer que quelques-uns, ont un marché noir tentaculaire. Il semble que ce genre de crime soit en pleine expansion.

Mon objectif, dans le cadre d'Under the Same Sun, consiste à attirer l'attention du monde sur ce qui est, pour reprendre les mots de Ban Ki-moon, secrétaire des Nations Unies, une violation flagrante des droits de la personne.

Je tiens à prendre quelques instants pour vous raconter une brève histoire. Elle vous aidera à comprendre, probablement plus profondément que quoi que ce soit d'autre, ce qui se passe en Tanzanie.

Je me souviens de mon premier voyage là-bas, il y a environ deux ans maintenant, et de mon arrivée dans une petite ville du Nord-Ouest du pays, où j'ai visité l'humble mesure d'une famille d'agriculteurs. La mère a commencé à me raconter qu'une nuit de 2008, quatre hommes se sont approchés de leur maison. Ces hommes, aperçus dans le voisinage, avaient demandé à Mariam, une petite fille atteinte d'albinisme, où elle dormait la nuit. Évidemment, comme l'aurait fait la plupart des enfants de six ou sept ans, elle a innocemment montré sa chambre du doigt en disant que c'est là qu'elle dormait. Elle est plus tard allée au lit, comme d'habitude. Et tout à coup, au milieu de la nuit, des coups sourds ont ébranlé la porte, qui s'est ouverte avec fracas.

Le drame s'est déroulé au matin. Mariam dormait à poings fermés avec son frère et sa soeur. C'est à ce moment que les hommes se sont précipités vers son lit. Ils ont d'abord examiné sa soeur, qui n'a pas d'albinisme et arbore un teint sombre. Ils l'ont immédiatement délaissée pour se diriger vers la droite, à l'endroit où Mariam dormait. Ils l'ont isolée dans une autre partie de la maison et l'ont clouée au lit. Un homme armé d'une machette a alors entrepris de lui trancher la gorge d'une oreille à l'autre, après quoi les tueurs l'ont retournée et ont recueilli son sang dans une casserole. Sous les yeux des autres enfants, ils ont bu son sang.

Les hommes ont ensuite sorti une autre machette, qu'un nouveau comparse a utilisée pour trancher les quatre membres de Mariam.

• (1310)

Les tueurs ont enfourné les membres fraîchement coupés dans un sac emporté à cette fin avant de prendre la fuite, fort d'un butin qui leur rapporterait rapidement des milliers de dollars sur le marché noir.

Sachez en outre que Mariam avait un frère, Menyasi, son cadet d'environ un an, qui est lui aussi atteint d'albinisme.

Pour une raison quelconque — les tueurs ont peut-être manqué de temps ou ignoraient où il se trouvait —, il a été laissé à lui-même à l'autre bout de la pièce. Il s'est recouvert la tête, mais cette précaution ne l'a pas empêché de tout entendre. Quand il a quitté son lit, Menyasi a vu ce qui restait de sa petite soeur, qui avait été mise en pièces.

C'est la mère qui m'a décrit la scène, récit qu'ont par la suite confirmé l'oncle et la petite soeur de Maryam.

Mais le drame ne s'arrête pas là. Menyasi est maintenant menacé, lui aussi. Sa soeur a été massacrée, et il est également atteint d'albinisme. Que peut-on faire pour lui?

Les parents ont décidé de l'envoyer dans un pensionnat situé à quelque 100 miles de là, où il vit derrière des fils barbelés avec 105 autres enfants albinos. On les y entasse, dans des conditions terribles, simplement parce qu'ils ne sont pas en sécurité dans leurs villages. Ils ne peuvent pas fréquenter l'école, marcher dehors ou même dormir en paix dans leur lit.

La situation est maintenant grave en Tanzanie, où vivent des milliers de personnes atteintes d'albinisme. L'Organisation mondiale de la santé estimait, il y a plus de dix ans, que le pays comptait environ 170 000 albinos. C'est donc toute une population qui vit dans la peur, cachée dans les buissons et évitant de dormir chez elle. Ces personnes craignent d'aller au travail ou à l'école simplement à cause de la couleur de leur peau. C'est, à l'évidence, une situation qui exige une intervention rapide du gouvernement tanzanien.

Je me suis rendu à cinq reprises en Tanzanie, où j'ai rencontré trois fois le premier ministre. J'ai également rencontré une fois le juge en chef et plusieurs autres fonctionnaires. Le gouvernement nous assure

qu'il fait ce qu'il peut. L'ennui, c'est que la justice bouge trop lentement. Des 58 meurtres qui ont été commis, seulement trois ont mené à une condamnation sur une période de deux ans. Les rouages de la justice tourment trop lentement.

Il faut que vous compreniez, mesdames et messieurs, que cette lenteur s'explique par l'ostracisme et la discrimination dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme en Tanzanie. On ne les considère pas comme des êtres humains, voyez-vous. Ce sont des êtres inférieurs, des citoyens de deuxième classe. La situation n'est pas sans rappeler ce qui s'est passé dans le Sud des États-Unis ou même chez nous, dans le cas des Autochtones et des Premières nations. Quand on commence à déshumaniser certaines personnes et à considérer qu'elles nous sont inférieures en raison de leur culture ou de leur couleur, il est alors facile de commettre des actes d'une horreur sans nom à leur endroit. Et c'est ce qui arrive aux albinos en Tanzanie, où ils sont victimes d'isolement, de discrimination et de manque d'emploi.

Quand j'étais en Tanzanie, moi et mes collègues atteints d'albinisme nous sommes fait traiter de *zeru*, un mot swahili signifiant zéro, invisible ou rien. Quand je me déplace dans ce pays, je voyage sous haute sécurité, non seulement parce que je suis atteint d'albinisme, mais parce que je dénonce haut et fort les massacres et la lenteur du système judiciaire.

Vous devez également comprendre qu'en Tanzanie, la sorcellerie n'a jamais autant fait d'adeptes. Une enquête que Pew a menée récemment indique que 93 p. 100 des Tanzaniens croient à la sorcellerie. Les sorciers sont donc des membres puissants et influents de la communauté. Compte tenu de l'importance de la sorcellerie et des sorciers, qui laissent croire que les parties du corps ont des pouvoirs magiques, nous sommes aux prises avec un ennemi terrible.

Je demande donc au gouvernement du Canada d'adopter une position claire et ferme en matière de droits de la personne et de s'élever à la défense des êtres faibles et vulnérables en envoyant un communiqué officiel au gouvernement de la Tanzanie par l'entremise d'une résolution de la Chambre des communes condamnant officiellement ces crimes. Le gouvernement américain s'est prononcé en adoptant la résolution 1088, et l'Union européenne a fait de même en 2008.

Je demande au gouvernement du Canada de condamner cette violence de façon claire et sans équivoque, et de prendre position en aidant le gouvernement de la Tanzanie à poursuivre plus rapidement et efficacement ceux qui commettent ces crimes contre l'humanité.

Merci.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous tiendrons maintenant deux tours de questions, le premier de sept minutes, et le second de cinq minutes, pour les questions et les réponses. Cela nous occupera jusqu'à la fin de la séance, à 14 heures.

Je commencerai par poser moi-même une question, simplement pour connaître un peu mieux le contexte.

Monsieur Ash, vous avez avancé le chiffre d'une personne sur mille. Si la population de la Tanzanie est de 44 millions d'habitants, doit-on déduire qu'il s'y trouve environ 44 000 personnes atteintes d'albinisme?

•(1315)

**M. Peter Ash:** Le problème, c'est que les chiffres varient énormément à cet égard. J'ai lu des études qui indiquent qu'il y en a 18 000, alors que l'Organisation mondiale de la santé affirmait qu'il y en avait 170 000 il y a une dizaine d'années.

Or, personne n'a expliqué d'où sortent ces chiffres. En fait, on ne sait pas exactement combien de personnes atteintes d'albinisme vivent en Tanzanie. Même le chiffre d'un sur 1 000 est une estimation.

Par contre, monsieur Murray Brilliant, un généticien américain, a effectué quelques études sur les origines de l'albinisme et sa fréquence en Afrique de l'Est. En se fondant sur de rares observations empiriques, il a évalué au mieux qu'il y aurait un cas sur 1 000 personnes. Vous avez donc raison, il y aurait 44 000 personnes atteintes d'albinisme. Mais nous ne sommes pas sûrs que ces chiffres soient justes. Dans certaines communautés de la Tanzanie, il y a peut-être une personne sur 100 qui est atteinte.

On reste donc dans le domaine de la spéculation. Mais ce chiffre est assez juste. Je dirais que c'est au moins 44 000 personnes.

**Le président:** Bien. Nous avons maintenant une idée de l'ampleur du problème.

Nous commencerons notre tour de question par M. Silva.

**M. Mario Silva (Davenport, Lib.):** Je vous remercie beaucoup de cet excellent exposé. La situation est extrêmement troublante et nous préoccupe beaucoup. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous voulions entendre votre témoignage.

J'aimerais obtenir quelques précisions. Je m'inquiète que l'on puisse apparemment commettre des meurtres aussi horribles en toute impunité en Tanzanie. Le gouvernement semble rester les bras croisés et n'entame aucune poursuite. Personne n'est traduit devant les tribunaux. Nous savons que des rituels et des pratiques ancestrales font appel à des sacrifices humains, dont les personnes atteintes d'albinisme sont parmi les premières victimes.

Mais que fait le gouvernement, pas seulement au chapitre de l'impunité, mais également dans le domaine de l'éducation et des poursuites judiciaires? Veille-t-il à ce que les représentants de la loi interviennent?

De plus, vous avez indiqué que certains parlements, dont le Parlement européen, sont au fait de la situation et se sont prononcés sur la question. J'aimerais énormément savoir quelle est leur position dans ce dossier et quel type de résolution ils ont adopté, pour que nous puissions voir si nous pouvons soumettre l'affaire au Parlement.

**M. Peter Ash:** Pour répondre à votre première question au sujet de ce que le gouvernement de la Tanzanie fait, pour résumer, je dirais qu'il parle beaucoup, mais qu'il agit peu. Je le répète, j'ai rencontré le premier ministre à quelques reprises. La société et le gouvernement de la Tanzanie comptent de très bonnes personnes qui s'opposent vraiment à ces meurtres et qui considèrent les personnes atteintes d'albinisme comme des membres à part entière de la société. Or, nombre d'autres ne sont pas du même avis.

La meilleure analogie serait probablement la période de ségrégation et de discrimination que le Sud des États-Unis a connue

à l'époque du mouvement pour la défense des droits civiques. Il y avait beaucoup de bonnes personnes blanches qui croyaient sincèrement à l'égalité des Noirs et qui s'opposaient à la discrimination qu'ils subissaient. Un autre groupe de Blancs, le Ku Klux Klan et ses alliés, croyait que les Noirs n'étaient pas humains et qu'ils ne méritaient pas les mêmes droits que lui, et ces Blancs se faisaient un plaisir de les brûler sur des croix. Enfin, il y avait un troisième groupe formé de personnes qui discriminaient dans une certaine mesure contre les Noirs, mais qui ne les auraient pas nécessairement tués.

À l'époque, si vous aviez demandé aux représentants des États du Sud leur avis sur les Noirs, que pensez-vous qu'ils auraient répondu? Ils auraient tous dit que les Noirs sont égaux et qu'ils méritent d'être bien traités, et ils auraient déclaré être contre ces crimes. Pourtant, on brûlait tout de même des Noirs sur des croix.

La situation est très semblable en Tanzanie. Officiellement, le gouvernement de la Tanzanie, ce qui comprend le président Kikwete et le premier ministre Pinda, s'oppose aux meurtres des personnes atteintes d'albinisme; on affirme qu'ils doivent cesser et que ces personnes ne devraient pas faire l'objet de discrimination. Si vous téléphonez ou si vous écrivez à n'importe quel membre du gouvernement de la Tanzanie, c'est ce qu'on vous dira.

Or, ce qui se produit en réalité est tout autre chose. Pour vous donner un exemple, je parlais de nos activités de protection des droits de la personne à une foule de 32 000 personnes réunie dans le cadre d'un service religieux tenu à l'extérieur, en Tanzanie. Je m'exprimais en anglais, et le pasteur de l'église, un Tanzanien, traduisait vers le swahili. J'ai expliqué que les personnes atteintes d'albinisme sont des êtres humains égaux et j'ai dit que nous ne sommes pas « *zeru, zeru* », un terme péjoratif associé aux personnes atteintes d'albinisme.

Pardonnez-moi d'employer ce mot, mais pour les personnes atteintes d'albinisme, le terme « *zeru* » est analogue à celui de « *nègre* » pour les Noirs. L'expression est inacceptable, mais elle est employée en Tanzanie pour désigner les personnes atteintes d'albinisme. Même le pasteur, qui m'a donné une tribune pour parler du dossier, a employé le terme « *zeru, zeru* » pour me décrire. Nous avons donc là un homme très instruit qui s'intéresse à la question, mais qui est si mal informé et qui est imprégné de la discrimination exercée par sa culture envers les personnes atteintes d'albinisme depuis si longtemps que même lui utilise le terme.

Comme je l'ai déjà dit, les résultats sont éloquentes: il y a eu 58 meurtres, enregistrés par leurs propres services de police. Or, en plus de deux ans, seulement trois de ces affaires ont abouti devant les tribunaux. Voilà donc toute l'importance qu'on attache au dossier.

Lorsque je demande pourquoi les affaires avancent si lentement, on me répond entre autres qu'il y a un manque de ressources. La Tanzanie est un pays pauvre, qui compte un nombre limité de palais de justice et de juges. Tout cela est vrai. La Tanzanie est bel et bien un pays pauvre, et elle nécessite véritablement davantage de tribunaux et de juges. Toutefois, dans l'histoire du pays, d'autres groupes ont été la cible de meurtres, des citoyens noirs ordinaires, et dans ces cas-là, la justice a suivi son cours environ 10 fois plus rapidement.

Je me suis adressé à des membres du gouvernement de la Tanzanie et je leur ai demandé: « Si 58 enfants noirs tanzaniens ordinaires étaient assassinés et démembrés de cette façon sur une période d'un an et demi, pensez-vous qu'il faudrait deux ans pour obtenir trois condamnations? » On ne me répond que par le silence, car les faits parlent d'eux-mêmes.

À mon avis, le gouvernement de la Tanzanie ne fait que nous donner un os à ronger. Il nous offre quelques condamnations. Il dénonce vigoureusement les meurtres. Cependant, je crois que des membres du gouvernement utilisent de la sorcellerie. Certains l'admettent publiquement; ce n'est donc pas juste une conjecture de ma part.

La sorcellerie a beaucoup de pouvoir. Il faut comprendre que pour que le gouvernement de la Tanzanie redresse la situation, il devra dénoncer des politiciens qui ont peut-être recours aux services de sorciers qui utilisent ces membres et ces organes.

Il y a donc beaucoup de corruption.

● (1320)

**M. Mario Silva:** Ma deuxième question porte sur les Parlements, y compris le Parlement européen, et les résolutions qu'ils ont présentées, ainsi que sur les formulations employées.

**M. Peter Ash:** Je n'ai pas le document même en main en ce moment, mais le Parlement de l'Union européenne a présenté une résolution à Bruxelles en 2008. Je ne peux pas vous donner le numéro précis, mais il s'agissait d'une résolution officielle du Parlement européen datée de 2008. En gros, on y demande au gouvernement de la Tanzanie de poursuivre rapidement les contrevenants avec toute la rigueur de la loi, d'accélérer la procédure judiciaire, de lancer des programmes d'éducation, etc. Je peux facilement en fournir une copie au comité. Vous pouvez aussi la trouver rapidement en faisant une recherche sur Internet.

Deuxièmement, la résolution des États-Unis a été adoptée il y a seulement quelques mois. Il s'agissait de la résolution 1088 de la Chambre des représentants des États-Unis. En fait, j'ai envoyé au comité — vous devriez l'avoir reçue dans votre documentation — une résolution que je propose au gouvernement du Canada d'adopter. Nous avons tiré des points de la résolution de l'Union européenne comme de celle de la Chambre des États-Unis et nous les avons modifiés. Le gouvernement du Canada peut examiner les formulations suggérées.

**M. Mario Silva:** Merci beaucoup, monsieur Ash.

[Français]

**Le président:** Madame Deschamps, vous avez la parole, s'il vous plaît.

**Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ):** Merci, monsieur le président. J'espère que le témoin bénéficie des services de la traduction et qu'il peut bien m'entendre.

Je vous remercie de votre témoignage, monsieur Ash. Ce sujet est très émouvant. Je n'avais jamais été saisie de cette situation. Je me demande encore comment il se fait que de tels crimes puissent exister encore aujourd'hui, en 2010.

Dans la requête que vous avez adressée au comité, vous demandez que le Canada fasse connaître clairement au gouvernement de la Tanzanie son indignation devant cette injustice. De quelle façon peut-il le faire? Le Canada est déjà présent en Tanzanie par l'intermédiaire de l'ACDI qui appuie plusieurs projets. Si ma mémoire est bonne, la Tanzanie figure sur la liste des pays priorités

par la ministre de la Coopération internationale. Les gens du gouvernement pourront me corriger si je me trompe.

À mon avis, grâce à différents projets, on pourrait mettre en place des façons d'éduquer les gens de la région. Le phénomène dont vous avez parlé s'appuie sur une croyance populaire qui prend de l'ampleur et qui touche probablement les régions limitrophes de la Tanzanie. Le phénomène touche-t-il aussi les autres pays? C'est ce que j'ai cru comprendre de votre témoignage.

En plus d'éduquer les gens qui vivent en région, il faudrait faire du renforcement auprès de la population, du gouvernement et de la gouvernance. J'imagine que des solutions pourraient être trouvées et que des mesures concrètes pourraient être prises rapidement par le Canada.

● (1325)

[Traduction]

**M. Peter Ash:** Oui, en effet.

L'un des points que je devrais souligner, c'est que le Canada fournit bel et bien des fonds à la Tanzanie par l'entremise de l'ACDI. La dernière fois que je m'y suis rendu, en avril, j'ai discuté avec le haut-commissaire du Canada en Tanzanie, Robert Orr. Le Canada affecte beaucoup de fonds de l'ACDI à la Tanzanie, environ 40 millions de dollars, si je ne m'abuse. C'est un des pays de l'Afrique qui reçoit du financement.

Je pense donc que, de ce fait, nous pouvons exercer une certaine influence, car la Tanzanie dépend beaucoup de ce genre de contributions extérieures. Selon moi, nous pouvons rappeler cette réalité au gouvernement de la Tanzanie.

Une solution concrète mise en oeuvre par Under the Same Sun, qui est une ONG canadienne, comme vous le savez, c'est la production d'un documentaire d'une heure. En fait, nous avons embauché Cité-Amérique, une entreprise basée à Montréal, au Québec, pour ce faire. Elle a collaboré avec nous, et nous avons créé un film documentaire d'une heure au sujet des meurtres perpétrés en Tanzanie et de la discrimination dont les albinos sont victimes. C'est un film fantastique. Nous l'avons présenté à Vancouver samedi, et je serais heureux d'en offrir une copie à chacun des membres du comité. Il a été produit en anglais, en français et en swahili.

Nous allons créer ces films et les distribuer partout en Tanzanie, notamment dans les écoles et les bureaux gouvernementaux. L'ACDI pourrait collaborer avec Under the Same Sun pour produire et distribuer ces films en Tanzanie; elle pourrait aussi nous aider sur le plan des programmes d'éducation.

Under the Same Sun a un bureau en Tanzanie et nous tentons d'aider à sensibiliser la société, car quand les gens comprennent que les personnes atteintes d'albinisme sont des être humains égaux et non des fantômes et des malédictions, les meurtres finiront par cesser.

[Français]

**Mme Johanne Deschamps:** J'imagine que l'on pourrait faire davantage. La population de la Tanzanie est très pauvre. On pourrait peut-être mettre en place d'autres projets pour contrer cette pauvreté. Il y a aussi un très haut taux d'analphabétisme et beaucoup de chômage. Par conséquent, un cercle vicieux s'installe et permet le type de crimes odieux qui sont actuellement perpétrés. Les gens ont faim et c'est pour eux un moyen d'assurer leur survie. Il y a tout un phénomène d'éducation. Comment peut-on contrer la pauvreté en Tanzanie?

[Traduction]

**M. Peter Ash:** Ce que je voudrais dire à ce sujet, c'est que bien que la pauvreté soit certainement un très grave problème en Tanzanie, je ne crois pas que ce soit le facteur principal qui explique ce crime. Il faut comprendre qu'un membre d'une personne albinos, par exemple mon bras ou ma jambe, vaut environ 3 000 dollars américains. Si vous coupez mon corps en morceaux et que vous en vendiez les parties sur le marché noir de la Tanzanie, vous toucheriez 250 000 \$ américains. Ainsi, les consommateurs qui achètent ces organes à des sorciers ne sont pas des Tanzaniens pauvres. Il faut être riche pour déboursier 3 000 \$ américains dans le but de se procurer un bras. Le revenu moyen d'un Tanzanien est de 800 \$ par année.

Les consommateurs qui s'adressent à des sorciers de la Tanzanie pour acheter des parties du corps de personnes atteintes d'albinisme sont donc riches. Ce sont des hommes et des femmes d'affaires, ainsi que des politiciens, des membres importants de la collectivité, des personnes riches et instruites.

La pauvreté est un grave problème en Tanzanie, mais ce n'est pas le facteur principal qui motive ce crime. Ces gens croient à la sorcellerie malgré leur richesse et leur éducation. Ils achètent des parties du corps de personnes atteintes d'albinisme afin d'acquérir plus d'argent et de pouvoir.

[Français]

**Le président:** Il vous reste deux minutes.

**Mme Johanne Deschamps:** Concrètement, pourriez-vous me dire ce que le gouvernement pourrait faire pour dénoncer l'injustice ou souligner son indignation face à cette injustice?

[Traduction]

**M. Peter Ash:** Je pense que le gouvernement du Canada doit adopter une résolution à la Chambre des communes, comme je l'ai dit dans mon projet de motion, afin de condamner ces assassinats. Le premier ministre du Canada doit en priorité s'adresser directement au président de la Tanzanie et lui dire qu'il est inacceptable qu'un pays partenaire, à qui nous accordons une aide financière de 40 millions de dollars par année, se conduise de la sorte.

• (1330)

**Le président:** D'accord, très bien.

Monsieur Marston, allez-y.

**M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Ash, je vous souhaite la bienvenue. Cela fait quatre ans que je siège au comité, et c'est la première fois que j'entends un témoignage aussi convaincant et déchirant. Il est inconcevable qu'un enfant puisse être traité de la façon dont vous l'avez décrit plus tôt. Nous ne voulons tout simplement pas penser à ce qu'il est advenu de cet enfant.

Normalement, dans les pays occidentaux comme le Canada, une telle brutalité est associée à une forme de maladie mentale grave. Comme vous l'avez dit, la société a déshumanisé ces victimes à un point tel que la population en est venue à accepter toutes ces atrocités. Il est horrible de penser qu'une société puisse en arriver là.

En temps de guerre, par exemple, durant la Seconde Guerre mondiale, les militaires ont donné des surnoms aux groupes — geek, gook, kraut, jap ou autre — afin de les aider psychologiquement à commettre certains actes de guerre souvent nécessaires, étant donné qu'ils doivent s'engager dans un combat corps à corps avec l'ennemi. Mais si on revient en arrière et qu'on se met à penser que de tels actes

peuvent être commis sur un enfant — il est même difficile d'en trouver les mots pour en parler.

Comme vous l'avez laissé entendre, les croyances sont bien enracinées dans la société. Alors qu'un homme avec qui j'ai travaillé pendant 30 ans, un militant pour la paix, payait à un comptoir, il a demandé qu'on lui remette les 5 ¢ qui lui manquaient dans sa monnaie en déclarant, à la blague : « that's so hymie of me ».

Cet homme ignorait que « hymie » était un terme péjoratif pour désigner les Juifs. Il voulait simplement dire qu'il était pingre. Cela n'avait rien à voir avec la communauté juive.

Cette culture est profondément ancrée dans la société tanzanienne. C'est pourquoi il est primordial d'éduquer la population.

**M. Peter Ash:** Exactement.

**M. Wayne Marston:** Il est formidable que divers gouvernements, l'Union européenne, les États-Unis et, je l'espère, le Canada, fassent de telles déclarations. Mais d'un autre côté, comment la communauté internationale peut-elle faire évoluer la société?

**M. Peter Ash:** Tout est dans la sensibilisation de masse, soit l'un des deux mandats d'Under the Same Sun. Nous sommes la seule organisation non gouvernementale internationale en Tanzanie qui se consacre à la défense des albinos. Récemment, nous avons eu la chance d'établir des partenariats avec la Croix-Rouge et UNICEF, qui nous ont toutes deux affirmé leur appui dans cette cause.

Notre objectif, comme je l'ai dit plus tôt, est d'éduquer les gens en diffusant notre film. Le plus grand réseau de médias privés en Tanzanie appartient à un homme du nom de Reginald Mengi, qui est devenu un bon ami. Il est un ardent défenseur des droits de la personne et de la communauté des personnes handicapées, et il m'a dit qu'il allait diffuser notre film sur la télévision tanzanienne aux heures de grande écoute.

Nous avons établi de solides relations avec les médias. La Tanzanie jouit d'une liberté de presse. C'est d'ailleurs l'une des belles choses à propos de ce pays; dans certains pays d'Afrique, la liberté de presse est inexistante. Elle a d'ailleurs constitué un atout majeur pour nous. Peu importe où j'atterris en Tanzanie, il y a toujours une dizaine de journalistes qui m'attendent pour m'interviewer.

Nous poursuivons un travail constant de sensibilisation auprès de la population. Nous soulignons la réussite des personnes atteintes d'albinisme en Tanzanie comme, par exemple, un de nos collègues qui est avocat et doyen d'une faculté de droit dans ce pays. Il est albinos et n'hésite pas à exprimer son point de vue.

Vous avez raison, tout est dans la sensibilisation à grande échelle. La situation ne changera pas du jour au lendemain. Comment Hitler a-t-il pu convaincre tout un pays de tuer des millions de Juifs? Parce qu'il est parvenu à faire croire aux gens que les Juifs n'étaient pas comme eux, qu'ils étaient inférieurs. On a pratiqué des expériences sur eux à des fins de recherche médicale parce qu'au fond, on les considérait comme des animaux. Il est intéressant de constater que la même dynamique évolue en Tanzanie.

La sensibilisation occupe donc une grande place dans notre travail, soit par l'entremise de nos programmes d'information, de nos dépliants, de nos films, etc. À notre bureau en Tanzanie, il y a 10 personnes atteintes d'albinisme qui font partie de notre personnel, et elles ont toutes un diplôme universitaire.

Si je peux faire une petite parenthèse, sachez que c'est une année d'élections en Tanzanie. Les élections présidentielles se tiendront le 31 octobre. On a souvent recours à la sorcellerie en période d'élections. Les candidats croient augmenter leurs chances d'être élus en consultant des sorciers. Il y a un candidat atteint d'albinisme qui se présente comme député du parti de l'opposition. Son adversaire, le député sortant, n'est pas atteint de la maladie. Ce député et son directeur de campagne ont déclaré publiquement que les gens atteints d'albinisme ont une mémoire déficiente et une capacité de réflexion inférieure en raison du manque de vitamine C, que le soleil les affecte et qu'ils n'ont pas les idées claires. Ils ont déclaré à la population de ne pas voter pour le candidat albinos parce que « les albinos ne réfléchissent pas clairement ».

Nous avons eu la merveilleuse occasion de tenir une conférence de presse au cours de laquelle nous avons invité notre collègue avocat atteint d'albinisme. Il a déclaré: « Je peux vous assurer, monsieur, que ma mémoire fonctionne à merveille. Je suis le doyen d'une faculté de droit, et je peux vous garantir que les gens atteints d'albinisme se souviendront longtemps de ce que vous avez dit. »

Par conséquent, il faut faire évoluer les états d'esprit si on veut mettre fin à la discrimination. Dans la mesure où le haut-commissaire canadien en Tanzanie joue un rôle à nos côtés et nous appuie dans cette initiative, nous pourrions réellement améliorer la situation sur le terrain.

• (1335)

**Le président:** Il vous reste une minute, monsieur Marston.

**M. Wayne Marston:** Excellent. Merci, monsieur le président.

À mon sens, isoler les sorciers et leurs pratiques ferait partie de la solution.

Quel est le taux d'alphabétisation en Tanzanie? Est-ce qu'il sera difficile de surmonter les obstacles que cela implique?

De plus, vous avez demandé qu'une résolution soit adoptée par le Parlement du Canada. J'ose espérer que vous trouveriez également utile que le comité fasse une déclaration à ce chapitre.

**M. Peter Ash:** Énormément. Je pense qu'une déclaration du comité pourrait faire bouger les choses et, espérons-le, donner lieu à notre résolution. Une déclaration du comité — sur un papier à entête — à l'intention du gouvernement de la Tanzanie aurait une énorme incidence.

Sachez qu'en septembre 2009, j'ai eu l'occasion de m'adresser au Conseil des droits de l'homme à l'Office des Nations Unies, à Genève. C'était intéressant. Tous les représentants des pays membres étaient présents et j'ai pu leur parler pendant deux minutes de ce crime contre l'humanité. Aussitôt que j'ai terminé mon discours, un homme a traversé la pièce en se précipitant vers moi. C'était le président de la Commission des droits de l'homme pour la Tanzanie. On peut dire qu'il était sur la corde raide, parce qu'aujourd'hui, ce petit secret bien gardé a été révélé au monde entier.

Honnêtement, c'est ce sur quoi il faut miser: la pression internationale. La Tanzanie est une démocratie, et le gouvernement tanzanien veut être bien perçu par les pays occidentaux, d'autant plus qu'ils lui accordent un soutien financier.

Par conséquent, nous estimons qu'une lettre du comité et de la Chambre, et peut-être une lettre de notre haut-commissaire en Tanzanie nous seraient d'une grande aide.

**Le président:** Nous allons maintenant céder la parole à M. Hiebert.

**M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Ash, pour votre témoignage. Il était très convaincant. Je ne veux pas réfléchir plus longuement à l'histoire que vous nous avez racontée, mais elle m'a profondément touché.

La semaine dernière, le Canada a tenu une conférence avec les parlementaires du Commonwealth. Parmi les gens présents, il y avait deux représentants élus de la Tanzanie. Je leur ai parlé de la situation des albinos, et ils se sont dits très inquiets. Ils ont indiqué que le gouvernement avait pris des mesures à cet égard. Ils ont parlé de l'établissement de la peine de mort dans le cas d'attaques contre des personnes atteintes d'albinisme, et ils ont aussi dit qu'il y avait actuellement une députée albinos qui siégeait au Parlement.

Pouvez-vous me confirmer que c'est bien le cas?

**M. Peter Ash:** Tout à fait. Al Shaymaa Kwegyir est une députée tanzanienne atteinte d'albinisme; elle est une de nos amis et nous sommes très heureux qu'elle occupe ce poste.

Cependant, cela ne change rien au fait que sur les 58 meurtres d'albinos, seuls trois ont donné lieu à des condamnations.

**M. Russ Hiebert:** Absolument, et je pense que vous ne pouvez pas viser plus juste lorsque vous dites qu'il doit y avoir une plus grande motivation de la part du gouvernement en ce qui a trait aux condamnations.

Je voulais également mentionner que lorsque la question a été soulevée la semaine dernière, nous avons déposé une demande par l'entremise de haut-commissaire du Canada à Nairobi; je crois savoir que le haut-commissaire canadien auprès du Kenya s'occupe également de la Tanzanie. Selon nos renseignements, les responsables ont rencontré les représentants d'Under the Same Sun vendredi dernier.

Je pense donc que votre demande a été accueillie à l'avance, et nous espérons que d'autres réunions se tiendront également. Chose certaine, il y a encore beaucoup de travail à faire.

Maintenant, un des députés de la Tanzanie que j'ai rencontré vendredi dernier m'a dit que le gouvernement avait accru la sécurité policière dans les communautés où habitent les personnes atteintes d'albinisme. Est-ce vrai?

• (1340)

**M. Peter Ash:** Pas du tout. Je me suis rendu cinq fois dans les régions touchées. Dans chacune des communautés où des meurtres ont été perpétrés, les seuls gardes de sécurité présents étaient ceux qui nous accompagnaient, moi et mon équipe.

Oui, il y a une présence policière dans ces villages, comme il y en a dans tous les villages de la Tanzanie, mais mon équipe et moi avons rendu visite à des dizaines, voire des centaines de personnes atteintes d'albinisme, et nous n'avons jamais vu de policiers à proximité de leurs résidences. On a peut-être ajouté une ou deux patrouilles, mais nous n'avons rien vu de cela.

Pour ce qui est du commentaire du député à propos de l'établissement de la peine de mort, soyons clairs: la peine de mort a toujours été en vigueur en Tanzanie dans le cas d'un meurtre qualifié. On ne l'a pas instaurée spécialement pour protéger les personnes atteintes d'albinisme. On l'applique depuis toujours lorsqu'il s'agit de meurtre qualifié. Par conséquent, on n'a rien fait de spécial pour faire avancer la cause des albinos.

Dans les trois cas qui ont conduit à des condamnations, on a condamné quelques-uns des hommes à la peine de mort; ils se trouvent actuellement dans le couloir de la mort. Personne n'a été exécuté en Tanzanie depuis 15 ans.

Bien qu'il soit vrai qu'on a recours à la peine de mort en Tanzanie, comme c'était le cas à une certaine époque dans la plupart des pays du Commonwealth, y compris le Canada, il est faux de dire qu'on a instauré cette mesure en réponse aux meurtres d'albinos.

**M. Russ Hiebert:** D'accord.

On peut donc dire que les meurtres sont punissables de la peine de mort, comme vous l'avez indiqué, mais existe-t-il des moyens de dissuasion ou des dispositions dans le code criminel à l'égard des démembrements? Qu'advient-il lorsqu'une personne est démembrée et laissée vivante? A-t-on pris des mesures en ce sens?

**M. Peter Ash:** Il existe une loi en Tanzanie à cet effet. Si je ne me trompe pas, il s'agit de la loi sur la sorcellerie établie en 1928. Il y en a une autre qui traite du trafic d'organes.

Le trafic d'organes est déjà considéré comme une infraction en vertu du Code criminel de la Tanzanie. C'est déjà illégal. C'est d'ailleurs l'une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans les poursuites criminelles. Étant donné que les individus sont souvent accusés de meurtres, si on n'arrive pas à...

Comme vous le savez, le fardeau de la preuve dans le cas d'un meurtre qualifié est très lourd. Par conséquent, si on n'arrive pas à prouver l'implication d'un individu dans un meurtre, comme dans plusieurs cas où des individus s'en sont tirés pour des raisons que nous ne pouvons expliquer...

Et bien, j'ai une explication. La sorcellerie est tellement ancrée dans la culture que la possession de parties du corps d'animaux, ou parfois d'humains, pour réaliser des sacrifices, fait partie intégrante de la société.

Ce qu'il faut savoir ici, c'est que des gens influents et très puissants peuvent dépenser des milliers de dollars pour obtenir une partie du corps d'un albinos. Ce ne sont pas les agriculteurs tanzaniens pauvres et analphabètes, mais plutôt les riches hommes d'affaires et les politiciens instruits qui achètent ces parties du corps.

Si vous étiez un député et que vous achetiez une partie du corps d'un albinos pour 3 000 \$ à votre sorcier local, exerceriez-vous des pressions auprès du ministère de la Justice pour qu'il poursuive les criminels? Qu'en pensez-vous? Lorsqu'on appréhendera ce sorcier et qu'on lui demandera, devant le tribunal, de nommer les personnes qui ont commandé des parties du corps, qu'advient-il? Certains politiciens sont eux-mêmes impliqués dans ce crime. Les sorciers nous ont dit que quelques-uns de leurs clients étaient politiciens. D'autres politiciens m'ont dit qu'ils en connaissaient qui consultaient des sorciers, mais ils n'ont pas donné de noms.

On prend donc part à une conspiration du silence parce qu'il y a des gens très puissants qui sont adeptes de la sorcellerie. Si ce scandale venait à se savoir, il éclabousserait le gouvernement tanzanien, et peut-être même le cabinet.

**M. Russ Hiebert:** Vous semblez être satisfait des mesures législatives en place, mais vous déplorez, et je pense que nous

sommes tous d'accord, le manque de motivation du gouvernement à condamner les criminels.

**M. Peter Ash:** Il s'agit plutôt d'un manque de volonté politique, parce qu'à mon avis, il y aurait un facteur incriminant lié à ces politiciens. Le problème ne réside pas dans le code criminel de la Tanzanie, mais plutôt dans son application.

**M. Russ Hiebert:** J'aimerais ajouter, en terminant, que j'ai lu votre document, y compris votre projet de motion, et je considère qu'il est très clair. J'encouragerais d'ailleurs mes collègues du comité à le lire attentivement dès cet après-midi.

Merci.

**M. Peter Ash:** Merci.

**Le président:** Nous passons maintenant à la deuxième série de questions. Elle sera plus courte. Chaque député se verra accorder cinq minutes. L'ordre a changé. Notre greffière m'a fourni une carte très utile. Les libéraux interviendront en premier, suivis des conservateurs, des bloquistes et des néo-démocrates. Cela comblera le temps dont nous disposons.

Nous allons commencer par M. Silva, suivi de M. Cotler.

● (1345)

**M. Mario Silva:** Je vais partager mon temps avec M. Cotler. En fait, comme nous ne disposons que de très peu de temps, je vais être très bref.

Je sais qu'il est ici question de la Tanzanie, mais la sorcellerie est pratiquée dans une multitude de pays, et pas seulement en Afrique. Je me demande si cette situation sévit ailleurs en Afrique et ce que les gouvernements des autres pays font pour y remédier.

**M. Peter Ash:** Le problème s'étend sur tout le continent africain. Les personnes atteintes d'albinisme font largement l'objet de discrimination partout en Afrique, et ce, depuis des centaines d'années.

On a rapporté 15 meurtres au Burundi, qui est limitrophe de la Tanzanie. En fait, je suis triste de vous annoncer que samedi au matin, j'ai appris que cinq meurtriers tanzaniens avaient traversé la frontière du Burundi, quelques jours plus tôt, pour kidnapper un jeune garçon de neuf ans. Nous croyons que les hommes l'ont ramené en Tanzanie pour le tuer, le démembrer, puis jeter son corps dans une rivière séparant le Burundi et la Tanzanie. Un assassinat est donc survenu il y a à peine quelques jours.

On a également signalé des meurtres au Swaziland, en Afrique du Sud, ce qui nous préoccupe beaucoup, étant donné que c'est une toute autre partie du continent. Deux enfants albinos âgés de 11 ans ont été tués il y a environ un mois. En Guinée, en Afrique occidentale, trois albinos ont été assassinés au cours des trois derniers mois. Au Kenya, une mère a assassiné son propre nouveau-né. Il y a également un homme du Kenya qui a attiré un ami albinos à la frontière de la Tanzanie pour le vendre à des sorciers. On l'a dénoncé et les policiers l'ont arrêté.

En effet, il s'agit d'un problème transcontinental. Les membres d'albinos sont en très grande demande dans d'autres pays. Un homme a été arrêté il y a près d'un an et demi avec la tête d'un bébé albinos dans sa valise. C'était un homme d'affaires tanzanien qui comptait se rendre dans la République démocratique du Congo, où les acheteurs étaient nombreux, selon ses dires, pour y vendre sa tête au poids.

Effectivement, il s'agit d'un problème panafricain. On doit s'y attaquer également au-delà des frontières de la Tanzanie. Pour l'instant, nous nous concentrons sur ce pays puisque c'est là qu'on nous rapporte le plus grand nombre d'assassinats.

**L'hon. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** J'aimerais poursuivre dans le même ordre d'idées, monsieur Ash. Vous avez parlé de l'importance d'éduquer la population en Tanzanie, à juste titre d'ailleurs. Compte tenu de ce que vous venez de dire, soit l'aspect panafricain, ma question porte sur la nécessité d'une sensibilisation et d'une mobilisation à grande échelle en Tanzanie et ailleurs en Afrique.

J'ai deux questions précises. Premièrement, avez-vous cherché à porter cette cause à l'attention de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples en raison de l'aspect panafricain de la situation? Et deuxièmement, avez-vous tenté de présenter le dossier devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies?

**M. Peter Ash:** Premièrement, en ce qui concerne la commission africaine, nous n'avons pas encore entrepris de démarche. Cette situation nous tient très occupés. Nous avons comparu devant de nombreux gouvernements et comités, mais nous ne nous sommes pas encore adressés à cette commission.

Pour répondre à votre deuxième question, oui, nous avons témoigné devant le Conseil des droits de l'homme à Genève, en septembre 2009. Vous pouvez d'ailleurs regarder une vidéo de ma déclaration sur notre site Web. La vidéo se trouve également sur le site Web de l'ONU.

Quand je suis allé à Genève l'an dernier pour faire ma déclaration, j'ai eu l'occasion de rencontrer les ambassadeurs de plusieurs pays africains et de leur parler du sort qu'on réserve aux personnes atteintes d'albinisme. Ce qui est intéressant à cet égard, c'est que plusieurs m'ont répondu que ce phénomène n'avait pas lieu chez eux. Certains se plaisent à dire qu'on ne rapporte pas autant de cas dans leur pays, et ils sont heureux de ne pas être autant concernés par le problème.

Ce qu'on a découvert, c'est que souvent, des meurtres sont commis, mais ils ne sont pas signalés. Comme vous le savez, de nombreux pays africains n'ont pas une grande liberté de presse. Dans les pays où la liberté de presse est plus limitée ou encore que la presse craint les critiques du gouvernement, les meurtres rituels et ceux liés à la sorcellerie surviennent, mais ils sont gardés secrets. Par conséquent, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de rapports de police qu'il faut conclure que la discrimination et les persécutions n'existent pas.

La Tanzanie jouit d'une très grande liberté de presse. Et c'est Vicky Ntetema, chef de bureau de BBC qui, en 2008, a révélé au monde entier la tragédie des albinos.

En effet, il faut sensibiliser les gens à la grandeur de l'Afrique. Et nous faisons de notre mieux à ce chapitre.

**L'hon. Irwin Cotler:** Merci.

**Le président:** C'est ce qui met fin aux questions des libéraux.

C'est maintenant au tour de M. Sweet, du Parti conservateur.

**M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC):** Merci, monsieur le président.

La situation semble encore plus difficile pour ce continent qui, en plus de devoir faire face à une vague de meurtres atroces, est aux prises avec de nombreux problèmes tels que le sida, la malaria et un manque d'infrastructures et d'eau potable.

Monsieur Ash, je tiens à vous remercier, vous et tous vos collègues et bénévoles, pour le travail exceptionnel qu'accomplit l'organisation Under the Same Sun, autant ici qu'en Afrique.

Monsieur le président, j'aimerais simplement présenter la position officielle du gouvernement, et je demanderai ensuite à mes collègues de s'entendre sur la motion proposée par M. Ash. Aux fins du compte rendu, j'aimerais lire la politique officielle du gouvernement par rapport à cette situation:

Le Canada condamne avec la plus grande énergie possible les violations des droits humains dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme.

Le Canada appuie les mesures prises pour atténuer les violations des droits des albinos en Tanzanie et ailleurs.

Le Canada s'efforce de trouver des façons de protéger les droits humains des albinos en Tanzanie.

Peut-être que...

**Le président:** Pouvons-nous l'utiliser comme motion?

**M. David Sweet:** Non, je voulais simplement lire la politique officielle du gouvernement pour le compte rendu. Mais ce qui suit pourrait faire partie d'une motion, pour laquelle je vais demander le consentement unanime.

M. Ash nous a fourni une motion très bien structurée. Je pense que nous éliminerons probablement les sections « Attendu que » apparaissant sur la première page de son document, mais j'attire votre attention sur les six points figurant sous la rubrique « Il est résolu, que le gouvernement du Canada », à la deuxième page.

Je voudrais donc que mes collègues s'entendent à l'unanimité — en gardant à l'esprit que la greffière et l'analyste devront peut-être jouer avec les mots dans une certaine mesure — pour que le comité s'approprie cette déclaration afin que le gouvernement affirme qu'il a bel et bien agi comme prévu dans ce dossier.

● (1350)

**Le président:** On prend donc tout ce qui suit « Il est résolu que », n'est-ce pas?

**M. David Sweet:** C'est exact — en sachant que notre greffière et notre analyste devront reformuler les phrases, pas pour le contenu, mais plutôt pour la grammaire et le protocole, j'imagine.

**Le président:** Présentez-vous une motion à cet effet, ou nous demandez-vous de consentir à ce que la greffière révise cette résolution pour ensuite la resoumettre au comité?

**M. David Sweet:** Je propose que la greffière la révise avant de la soumettre de nouveau au comité

**Le président:** Les deux derniers points de la résolution.

**M. David Sweet:** Et leur contenu actuel.

**Le président:** Très bien.

Cela dit, sommes-nous d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Très bien. Nous allons faire cela.

Il vous reste encore deux minutes, monsieur Sweet.

**M. David Sweet:** Non, ça va, monsieur le président.

Encore une fois, merci à M. Ash pour tout le travail formidable qu'Under the Same Sun et lui accomplissent.

**Le président:** Très bien.

[Français]

Madame Deschamps, s'il vous plaît.

**Mme Johanne Deschamps:** Merci, monsieur le président.

En terminant, monsieur Ash, j'aimerais savoir une chose: pendant vos séjours en Tanzanie, comment étaient perçus vos actions et votre présence non seulement par les personnes atteintes d'albinisme, mais aussi par la population en général? Votre présence en territoire tanzanien pouvait-elle déranger le gouvernement tanzanien, en ce qui concerne les gestes que vous avez entrepris et dénoncés?

[Traduction]

**M. Peter Ash:** Ma présence a été en grande partie très bien reçue. Les membres de la communauté albinos sont absolument ravis chaque fois que mon équipe et moi arrivons en Tanzanie.

Je me souviens de la première fois où je suis arrivé là-bas, il y a environ deux ans. Des larmes coulaient sur les joues de la plupart des personnes atteintes d'albinisme. Elles souffraient, et elles étaient seules. Elles n'imaginaient pas que quelque part dans le monde, quelqu'un était au courant de leur souffrance et se souciait d'elles.

J'aimerais que le comité comprenne que cette question m'interpelle très personnellement. Bien que je ne sois ni Tanzanien, ni Africain, ces gens et moi partageons le même code génétique. Lorsque j'arrivais devant une personne, que je la regardais dans les yeux et que je disais: « Je suis ton frère », elle me comprenait. Le fait qu'une personne atteinte d'albinisme se donne la peine de parcourir la moitié du globe en avion pour aller les regarder dans les yeux, leur tenir la main et écouter ce qu'ils avaient à raconter signifiait beaucoup pour eux. Là-bas, j'ai des dizaines de milliers de frères et sœurs qui célèbrent mon arrivée.

Du côté du gouvernement, la réaction est partagée. Certains m'accueillent avec plaisir; ils sont cordiaux et aimables. Pour une raison ou une autre, les portes du pouvoir s'ouvrent à moi chaque fois que j'arrive. Qu'il s'agisse du premier ministre, du juge en chef ou des ministres, tous répondent à mes appels téléphoniques et me rencontrent. Je pense que dans une certaine mesure, c'est lié à la pression exercée par les médias et les gouvernements à l'échelle internationale. Ces gens souhaitent donner l'impression qu'ils agissent. Ils veulent une couverture médiatique. Ils savent que les médias me suivent partout et que, s'ils refusent mon invitation à échanger, les médias régionaux le souligneront et cela les fera mal paraître.

Donc, la majorité des politiciens sont gentils, polis et me tendent l'oreille. Puis, je rentre chez moi, et ils ne font pas autant qu'ils le devraient.

**M. David Sweet:** Monsieur le président, je crois avoir bien entendu la question de Mme Deschamps, qui portait sur le gouvernement canadien, mais le témoin a répondu au sujet du gouvernement tanzanien. Je ne suis pas sûr; je voudrais simplement m'assurer que cette réponse soit claire.

● (1355)

**M. Peter Ash:** Ai-je mal compris la question? Concernait-elle la réaction du gouvernement canadien?

[Français]

**Mme Johanne Deschamps:** Non.

Je suis désolée, monsieur Sweet, j'ai déjà posé la question lors du premier tour de table. Cette fois-ci, je voulais savoir quelle était la réaction du gouvernement tanzanien.

Compte tenu que vous étiez également en présence des diplomates canadiens au moment de votre séjour en Tanzanie, les diplomates en poste ont-ils déjà pris des mesures pour dénoncer, entre autres, les relations qu'ils ont avec les membres du gouvernement tanzanien et, j'imagine aussi, avec les ONG sur place? Des mesures ont-elles été prises?

[Traduction]

**M. Peter Ash:** Par le gouvernement de la Tanzanie, ou par le gouvernement canadien en Tanzanie?

[Français]

**Mme Johanne Deschamps:** Le gouvernement du Canada, s'il vous plaît.

[Traduction]

**M. Peter Ash:** En ce qui concerne le gouvernement canadien, mes contacts en Tanzanie se limitaient pas mal au haut-commissaire.

Je voudrais préciser que la Tanzanie a son haut-commissaire, Robert Orr. Il ne relève pas de l'ambassade de Nairobi. Nous avons un haut-commissariat en Tanzanie, dont Robert Orr est l'actuel haut-commissaire. Il a été d'un grand secours.

En avril dernier, nous avons organisé une projection de notre film à des fins de sensibilisation. Ce fut un grand événement, auquel ont assisté un grand nombre de dignitaires, et le conférencier d'honneur était Robert Orr. Son intervention a été très utile, et il a parlé sans détour. Dans mon projet de résolution pour la Chambre, j'ai cité des commentaires de Robert Orr à ce sujet.

Cependant, nous avons besoin d'un partenariat plus solide, qui va au-delà des simples déclarations de M. Orr. Si le gouvernement pouvait donner des directives à l'ACDI pour qu'elle offre davantage de mesures de soutien concrètes, ce pourrait également être utile.

**Le président:** Monsieur Marston, vous serez notre dernier intervenant aujourd'hui.

**M. Wayne Marston:** Eh bien, il ne s'agira pas tant d'une question que d'une remarque, monsieur le président.

Monsieur Ash, je tiens simplement à vous féliciter pour le courage dont vous faites preuve personnellement. On ne l'a pas encore dit ici, mais vous courez de grands risques lorsque vous allez dans ce pays, et je suis certain que vous en êtes bien conscient.

**M. Peter Ash:** Oui, je le suis.

**M. Wayne Marston:** Je ne fais pas du tout allusion au gouvernement, mais aux gens qui aimeraient beaucoup vous vendre. Cette idée est tellement horrible.

L'autre chose que j'ai retenue de vos remarques ici aujourd'hui, c'est la façon dont vous vous voyez et dont les gens de ce pays vous voient en quelque sorte comme un — pardonnez-moi le jeu de mots, il n'est pas voulu — chevalier blanc. Vous êtes quelqu'un d'un autre pays qui donne un visage à ce drame. Aujourd'hui, nous ne saurions trop insister sur l'importance que cela peut avoir.

Je tiens à féliciter M. Sweet également pour avoir proposé l'adoption de votre résolution. J'estime important que notre comité vous munisse de cette résolution, mais aussi d'une forte affirmation de notre part, de sorte que lorsque vous rencontrerez les représentants du gouvernement, vous pourrez leur remettre directement cette déclaration de notre gouvernement et de ce comité.

Il s'agit d'un phénomène qu'on doit rayer de la face de la terre. C'est tout à fait inacceptable. En fait, comme l'a dit Mme Deschamps, cela dépasse l'entendement. Vous savez, les membres du comité ici présents ne sont pas si naïfs, mais vous luttez même contre... Lorsqu'on regarde ces images d'enfants mutilés que vous nous avez remises, on se dit: « Comment est-il possible qu'une personne et, pire encore, un segment de la société, fasse une chose pareille? »

Donc, vous m'impressionnez beaucoup, monsieur, et je tenais à vous le dire. Merci énormément de votre bon travail.

**M. Peter Ash:** Merci.

Si vous me le permettez, j'ai une seule question à poser au sujet de ce que fera le comité à ce stade-ci. Tout à l'heure, on a recommandé d'adopter ce libellé. Dois-je comprendre également que cette motion sera ensuite présentée à la Chambre? Par quel mécanisme le comité pourra-t-il saisir la Chambre de cette résolution? Cela fait-il partie de vos plans?

**Le président:** Eh bien, le comité adoptera une résolution, qui pourra être publicisée. Ça s'arrête là, pour ainsi dire. Néanmoins, n'importe quel membre de la Chambre des communes peut proposer que la Chambre adopte cette résolution à l'unanimité. C'est le moyen le plus probable de faire adopter une proposition dans cette enceinte. Ensuite, les leaders à la Chambre débattront entre eux de la question. C'est le genre de choses qu'ils font au cours de réunions à huis clos, habituellement les mardis.

**M. Peter Ash:** Dans ce cas, je vous demanderais — puisque tous les membres de ce comité sont censés être des députés —, si quelqu'un parmi vous compte le faire?

• (1400)

**Le président:** Je pense que beaucoup de membres de notre comité voudront se faire les champions de cette cause. C'est ce que je pense.

**M. Peter Ash:** Excellent. Merci.

**Le président:** Il vous reste encore un peu de temps, monsieur Marston. Vous avez terminé? D'accord.

Si vous me le permettez, chers collègues, j'aimerais poser une question pour avoir un peu une idée...

Dans la lettre de contact initial que vous avez envoyée par l'entremise du bureau de Mark Warawa, monsieur Ash, vous avez glissé mot du fait que les assassinats s'étendaient jusqu'au Swaziland, situé très au Sud de la Tanzanie, et aussi loin qu'en Guinée, au Nord-Ouest.

Cela me laisse croire — bien que je prête peut-être un sens à cette information —, que ce phénomène de sorcellerie, ou cette croyance concernant les membres de personnes atteintes d'albinisme, est une notion qui se répand de plus en plus et qui empire, au lieu d'être une croyance atavique en train de disparaître.

**M. Peter Ash:** Ce qu'il y a, c'est que nous ne savons pas si la situation empire ou si, tout simplement, les cas sont davantage rapportés. Nous savons que les personnes atteintes d'albinisme sont victimes de discrimination depuis longtemps dans divers pays d'Afrique. Nous avons des données attestant que la discrimination à l'égard des albinos et leur stigmatisation durent depuis longtemps dans tout le continent et en Afrique subsaharienne. Mais vous avez raison: il y a une quantité accrue de reportages sur ces assassinats. Nous ne savons pas exactement pourquoi.

Il y a deux théories là-dessus. Premièrement, il existe un commerce transfrontalier des parties du corps, alors peut-être qu'en raison de la présence policière ou des pressions internationales exercées sur la Tanzanie, les tueurs font venir les parties du corps d'autres pays. Ou encore, il est possible que les sorciers transmettent cette croyance par-delà les frontières. Nous ne savons pas exactement pourquoi cela se répand dans le continent. Mais nous savons que c'est le cas.

Ce dont nous sommes convaincus... et nous avons des preuves qu'il y a quelques semaines, un meurtre a été commis au Burundi, et que les tueurs se sont enfuis en franchissant la frontière du Burundi pour gagner le Rwanda. Nous avons une série de cas bien documentés prouvant que les parties du corps circulent de part et d'autre des frontières.

Je ne l'ai pas mentionné plus tôt, mais l'une des choses que nous demandons au gouvernement tanzanien — et peut-être le gouvernement canadien pourrait-il soulever la question dans ses remarques, dans sa lettre —, c'est de faire intervenir Interpol. Interpol a un rôle à jouer en matière de trafic d'organes entre les pays. Si les services de police des régions touchées coordonnaient leurs efforts, il se pourrait... car nous croyons qu'il existe vraisemblablement un réseau international d'approvisionnement en parties du corps.

**Le président:** D'accord.

Merci beaucoup. Je pense que tous les membres du comité vous sont très reconnaissants d'être venu, surtout avec un préavis aussi court. Permettez-moi de vous offrir des remerciements en leur nom à tous.

**M. Peter Ash:** Merci.

**Le président:** Chers membres du comité, avant que nous ajournions, je voudrais prendre un moment pour régler quelques questions administratives. On a demandé de préparer une lettre — qu'on est en train de vous distribuer — concernant la possibilité, pour notre comité, de devenir un comité à part entière. J'aimerais que vous y jetiez un coup d'oeil et que vous me donniez vos commentaires. Cette lettre comprend les modifications ajoutées par d'autres membres. Voilà pour le premier point.

Ensuite, j'ai préparé une ébauche d'horaire, qui est uniquement consultative. Je crois qu'on vous l'a distribuée également. Veuillez l'examiner et être prêts à revenir avec des observations. Vous pourrez le faire à la prochaine séance, mais si vous vouliez bien me tenir au courant d'ici là pour nous permettre de prendre vos remarques en considération, ce serait utile. Je rencontre la greffière entre nos séances, et nous pourrions faire des ajustements en fonction de vos commentaires. Plus tôt vous me les ferez parvenir, mieux ce sera.

Enfin, en guise de dernière réflexion, les membres ont soumis des sujets dont on devait selon eux discuter. Nous vous saurions gré de nous préciser les noms des témoins proposés. Nous pourrions communiquer avec eux pour les inviter ici aux dates proposées dans l'ébauche de calendrier, et si ces dates ne correspondent pas aux disponibilités des témoins, il va de soi que nous essaierons de les modifier, pour ensuite vous en informer.

Je vous prie de garder ces points en tête.

En terminant — et c'est très important —, nous savons tous que j'ai été envoyé au comité principal pour examiner avec lui notre

rapport sur l'Examen périodique universel et notre rapport sur l'Iran. Je peux vous informer que le rapport sur l'Examen périodique universel a été adopté par le comité principal avec un léger amendement, qui n'est pas un amendement important, selon moi. La présidence compte en faire rapport à la Chambre la semaine prochaine, peut-être le 3 novembre. Le rapport sur l'Iran nécessitera sans doute des séances supplémentaires. Vous pourrez demander plus de détails aux membres de votre parti qui siègent au comité principal, si vous le voulez.

Cela dit, merci à tous. La séance est levée.

---





**POSTE**  **MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>